

Le Président

Paris, le 28 janvier 2009

Monsieur le Premier ministre,

Che François,

La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale s'est saisie de la question de l'accès de Saint-Pierre et Miquelon aux ressources sous-marines qui l'environnent et a adopté à l'unanimité le rapport de deux de ses membres, Madame Annick Girardin et M. Louis Guédon, intitulé : « Le plateau continental, étendu de Saint-Pierre-et-Miquelon : vers un nouvel espace de coopération ? ».

Au terme d'une étude approfondie de l'ensemble des aspects juridiques, techniques, économiques et politiques de ce dossier, notre commission considère qu'il est essentiel pour la préservation des droits de la France en matière d'extension du plateau continental que celle-ci dépose avant la date limite du 13 mai 2009 une lettre d'intention devant la commission des limites du plateau continental qui instruit ces demandes dans le cadre des Nations Unies.

A défaut d'une telle démarche, la partie canadienne obtiendrait des droits d'exploitation économique exclusifs sur 87 000 km² d'espace maritime de par l'existence d'un îlot de sable inhabité de moins de 70 km² tandis que notre archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, d'une superficie de 242 km² et peuplé en permanence et depuis plusieurs siècles par plus de six mille habitants verrait ses droits d'exploitation économique exclusifs à jamais limités à 12 000 km² et serait dès lors condamné inexorablement à ne plus dépendre que de la solidarité nationale.

A ce jour, le ministère des affaires étrangères, opposé à toute initiative en faveur d'un plateau continental étendu, met en avant le risque de compromettre les bonnes relations entretenues avec le Canada au nom desquelles la France devrait renoncer à faire valoir l'argumentation juridique qui fonde ses droits sur le plateau continental.

Or, il ressort des travaux de la commission que le dépôt par le gouvernement français de la lettre d'intention indispensable au lancement d'une procédure d'extension du plateau continental constituerait le point de départ, non pas d'un nouveau contentieux, mais de véritables négociations avec nos partenaires canadiens afin d'envisager ensemble un nouvel espace de coopération en faveur d'une exploitation équitable de cette zone.

S'agissant d'un intérêt national important et d'une décision qui doit être prise rapidement au plus haut niveau, il m'a paru indispensable de vous adresser directement nos observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien sincèrement,
Axel PONIATOWSKIMonsieur François FILLON
Premier ministre